



● ● ● ●

Procès-verbal
Conseil Communautaire
27 janvier 2022
 Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présent(e)s

Alexandra Contamin (supp – à distance) - Veyssillieu	Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas
Richard Arnaud – Chozeau	Sophie Guillaud-Pivot (à distance) - Corbelin
Bernard Attavay (à distance) – Montalieu-Vercieu	Laurent Guillet – Saint-Hilaire de Brens
Thierry Bekhit – Saint Romain de Jalionas	Azucena Hernandez – Crémieu
Maurice Belantan – Vézeronce-Curtin	Bernard Jarlaud – Morestel
Martine Bert – Trept	Stéphane Lefèvre (à distance) – Courtenay
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Frédérique Luzet – Saint-Victor de Morestel
Alexandre Bolleau - Sermérieu	Annick Merle – Frontonas
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Éric Morel – Trept
Jean-Yves Brenier – Leyrieu	Léon-Paul Morgue - Vernas
Lucette Brissaud – Tignieu-Jameyzieu	Alain Moyne Bressand – Crémieu
Jean-Yves Cado – Chamagnieu	Nathalie Péju – Porcieu Amblagnieu
Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Marie-Lise Perrin - Morestel
Rémi Chatelat (à distance) – Frontonas	Didier Pilon – Dizimieu
Nora Chebbi – Annoisin-Chatelans	Gilbert Pommet – Tignieu Jameyzieu
Sylvie Bogas - Moras	Annie Pourtier – le Bouchage
Christiane Drevet – Montalieu Vercieu	Joseph Quiles – Optevoz
Alexandre Drogoz – Saint Chef	Camille Regnier - Vignieu
Cécile Dugourd – Tignieu Jameyzieu	Philippe Reynaud (à distance) – Tignieu Jameyzieu
David Emerald– Montcarra ((jusqu'à la fin du 1.1)	Yvon Roller - Siccieu Saint Julien et Carizieu
Anne-Isabelle Erbs (à distance) – Saint Chef	Jean-Yves Roux – Vasselin
Christian Franzoi (à distance) - Vénérieu	Simone Salas – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Frédéric Gehin - Corbelin	Maria Sandrin (à distance) – Arandon Passins
Corinne Georges– Saint Romain de Jalionas	Jean-Louis Sbaffe – Tignieu Jameyzieu
Gregory Gibbons (à distance) – Panossas	Nicole Sitruk – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Eric Gilbert – Crémieu	Stéphanie Tavernese-Roche (à distance) – La Balme les Grottes
Christian Giroud – Montalieu - Vercieu	Eric Teruel (à distance) - Parmillieu
Nathan Gomes (à distance) – Tignieu Jameyzieu	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour (jusqu'à la fin du 1.1)
Frédéric Gonzalez – Bouvesse-Quirieu	Joëlle Varcelice (à distance) - Villemoirieu
Sylvain Granger - Brangues	

Ont donné pouvoir :

Dominique Desamy donne pouvoir à Maurice Belantan
 Youri Garcia donne pouvoir à Simone Salas
 Nicole Genin donne pouvoir à Jean-Yves Roux
 Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud
 Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
 Francis Spitzner donne pouvoir à Annie Pourtier
 Frédéric Vial donne pouvoir à Bernard Jarlaud

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Hervé Courtejaire - Charette
Christelle Chieze – Saint-Chef	Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins Thuellin
Stéphane Boucheix-Bellomie - Soleymieu	Philippe Psaila – Hières sur Amby
Raymond Contassot – Salagnon	

La séance est ouverte.

Le président demande aux élus de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à leur ami et collègue Karim Améziane, maire de Veyssilieu, décédé en tout début d'année 2022.

L'assemblée procède à une minute de silence.

Le président rappelle l'investissement important de M. Améziane pour la cause publique, jusqu'à son dernier souffle.

Malgré ce début d'année morose, le président présente ses vœux pour 2022, souhaitant pleine réussite aux projets communaux, de belles rencontres avec les habitants et surtout une année pleine d'optimisme. Il espère également une année de travail intense et passionnante pour la construction du projet de territoire. Enfin, par rapport à la situation sanitaire, il garde l'espoir d'une amélioration d'ici la fin du mois de janvier et invite chacun à prendre soin de sa santé.

Puis, le président souhaite la bienvenue à Mme Bogas, nouvellement élue maire de la commune de Moras. Il félicite également M. Géhin, élu maire de Corbelin, le 10 janvier 2022. Pour ailleurs, il complète en expliquant que la communauté de communes assure désormais la gestion du centre de loisirs du Moulin de Corbelin depuis le 1^{er} janvier 2022.

Concernant la commune de Veyssilieu, des élections complémentaires auront lieu les 6 et 13 mars 2022. C'est madame Contamin, la première adjointe qui assure la transition dans l'intervalle.

Le président profite aussi de l'occasion pour remercier les agents publics des Balcons du Dauphiné, et plus spécifiquement encore ceux travaillant dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance puisqu'ils sont fortement impactés par la dernière vague du Covid. Le personnel s'investit largement pour maintenir un service public de qualité et accueillir les enfants malgré des conditions souvent compliquées. La situation est très sensible, c'est pourquoi le président leur adresse tout son respect et son soutien.

Il est procédé à l'appel.

M. Géhin est désigné secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des séances du 25 novembre et du 16 décembre 2021.

En l'absence d'observation, le président propose d'approuver les comptes-rendus.

- ***Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les procès-verbaux présentés (66 voix).***

I. Délibérations

RESSOURCES

1. Structuration de la direction de l'eau et de l'assainissement, mise à jour du tableau des effectifs, emplois permanents

M. Blanc rappelle les discussions commencées autour de l'organigramme de la communauté de communes lors du précédent conseil communautaire. Restait alors la direction de l'eau et de l'assainissement à présenter.

Cette direction se compose des cinq services suivants :

- Le **service usagers / relations abonnés** doit moderniser les prestations et harmoniser les pratiques. Il est constitué de 4 ETP (équivalent temps plein) dont une responsable de service, régisseur principal et trois agents gestionnaires facturation. La résidence administrative du service est transférée au siège d'Arandon-Passins et une permanence est assurée au sein des Espaces France Services (EFS) de Morestel et de Villemoirieu, ainsi que sur le site d'Optevoz pour accueillir les usagers.

- Le **service travaux en régie** est renforcé pour répondre aux objectifs fixés de 80 % de rendement d'eau potable pour 2023, avec 7 km linéaires de réseaux alimentés par an. La gestion patrimoniale était très externalisée à

hauteur de 97 % des travaux. Elle le sera de moins en moins dans les années à venir.

Lorsque les travaux sont réalisés en interne, pour les abonnés, les recettes sont assez significatives des financements pouvant atteindre 50 % de la masse salariale. La fonction de chef de chantier émerge en lieu et place de celle de chef d'équipe. De plus, 4 ETP viennent renforcer les effectifs.

- Le **service exploitation** doit se structurer en clarifiant les fonctions autour de trois niveaux hiérarchiques : un responsable de service, des référents eau et assainissement des électromécaniciens, et des fontainiers spécialisés. Le poste de référent garage et véhicules est maintenu à Optevoz, mais l'émergence d'un atelier mécanique mutualisé pourra faire l'objet d'une seconde phase d'ajustement. Aussi, deux postes de fontainiers sont créés. Et, en raison de l'organisation du service, il est proposé que le chef de service exploitation soit également responsable de site. Enfin, le poste d'assistant administratif devient un poste d'assistant technique rattaché au service exploitation.

- Le **service études et programmation** comprendra un poste d'ingénieur d'études à compter de février 2022. En tant que chef de service, il sera particulièrement chargé de l'élaboration des schémas directeurs d'eau et d'assainissement, de l'élaboration du programme d'investissement, en lien avec les services travaux et exploitation. Quant au géomaticien releveur (référent patrimonial), il permettra d'assurer le bon fonctionnement du service et de satisfaire aux obligations réglementaires. Enfin, un poste de chargé de conduite d'opérations est créé.

- La **comptabilité et l'assistance de direction** seront intégrées aux services support sur le site d'Arandon-Passins. De plus, il est proposé spécifiquement que le poste d'assistant de direction soit également rattaché au service des moyens généraux.

Pour information, l'organigramme cible a été voté et validé par le comité technique du 15 décembre 2021. Il illustre au total l'organisation de 6 ETP, avec 3 suppressions et 9 créations de postes.

M. Thollon demande si le changement de site de certains agents a induit des problèmes en matière de gestion du personnel et quelles solutions ont été proposées. Il exprime son incompréhension vis-à-vis du fait que les structures s'agrandissent, que les besoins en personnel augmentent, qu'il est nécessaire de recruter mais que la mutualisation n'a pas permis de diminuer les coûts.

M. Granger a pu constater, grâce au travail du service ressources humaines et au comité technique, que tous les salariés concernés ont été associés à ces changements et qu'il n'a pas eu connaissance de réticences collectives ou personnelles.

S'agissant du travail réalisé, les ambitions ont évolué et la volonté est de se diriger vers un respect strict de la réglementation. De plus, la politique est bien plus ambitieuse en matière d'eau potable et de gestion patrimoniale du réseau, et par conséquent demande effectivement des moyens supplémentaires. Par ailleurs, il pense que les moyens sont optimisés : un garagiste, affecté jusqu'alors à la régie, va pouvoir s'occuper de l'ensemble du parc de véhicules de toute la communauté de communes, avec le matériel de maintenance de la régie. Autre exemple, le service comptabilité se professionnalise. Toutes ces évolutions ne provoquent peut-être pas des économies de suite, mais correspondent à un investissement sur l'avenir. Globalement, la philosophie est d'augmenter les capacités à faire, en régie, et d'être plus réactifs sur le terrain.

Le président évoque alors une situation récente pour illustrer cette réactivité : la survenue d'une fuite à Dizimieu un dimanche en début d'après-midi a été gérée en quelques heures.

M. Bonnard valide les propos de M. Granger malgré quelques réserves sur la partie travaux neufs et renouvellement. Pour davantage de lisibilité lors des futures présentations, il suggère à M. Blanc de pouvoir visualiser les changements d'organisation, sous forme de tableau par exemple.

M. Blanc répond en toute transparence qu'il a été compliqué de construire un schéma alors que l'organisation n'était pas structurée. Sur le fond, les agents étaient donc plutôt satisfaits de cette structuration et n'ont pas été touchés par des pertes financières.

Le président souligne l'enjeu d'intégrer complètement le personnel de la régie au sein des Balcons du Dauphiné.

M. Moyne-Bressand informe l'assemblée qu'il porte attention principalement au prix de l'eau et demande que les coûts n'augmentent pas au regard des services fournis pour ne pas pénaliser les utilisateurs.

Le président ne peut qu'aller en ce sens et assure qu'il n'y aura pas de dérive. Depuis deux ans la capacité épuratoire a dû être remise à niveau pour combler un retard de plusieurs années. Il rappelle à ce titre que juste avant la prise de compétence, de nombreux ordres de service ont été signés par les syndicats ou les communes pour lancer des travaux. De ce fait, des augmentations sont inéluctables et c'est en cela qu'il faut veiller à rendre le service plus efficace. Le conseil d'exploitation de la régie a également travaillé sur le plan stratégique aux questions d'harmonisation du prix de l'eau.

M. Granger ajoute que ces travaux sont optimisés du fait des compétences détenues en interne. Sur la question de la tarification de l'eau, elle sera valorisée pour répondre à la nouvelle ambition fixée. Auparavant, elle n'était pas suffisante pour assurer un service de qualité et répondre aux exigences règlementaires. En effet, le comité d'exploitation a travaillé sur les dépenses et étudie désormais les recettes. Le prochain conseil d'exploitation aura à travailler sur les tarifs de l'eau, en vue d'une harmonisation et de concrétiser ce qui a été convenu pour la programmation de travaux. A Crémieu, l'enjeu tient aussi à ce qui a été mis en Délégation de Service Public ou en contrat d'exploitation, qui coûte cher aujourd'hui, et qui pourrait être révisé.

Mme Merle évoque le sujet des fuites qui revient fréquemment au sein des communes et espère que les ambitions couvrent cela. À ce titre, elle aimerait savoir si un état des lieux existe pour connaître les taux de rendement de chaque commune du territoire. Il s'agit là d'un axe bien perçu par les habitants et qui constitue un vrai levier d'amélioration et d'économies.

M. Granger explique que des données existent pour certains secteurs. L'idée était de travailler sur un schéma de sectorisation, à l'échelle de la régie, pour pouvoir mieux identifier les secteurs affectés par des pertes. Le schéma directeur d'eau potable est une étude complète qui pourra indiquer le rendement possible à atteindre, l'échéance et les moyens utilisés pour y parvenir. Des recrutements de prestataires sont en cours pour les lots du schéma directeur de l'eau et pour ceux du schéma directeur assainissement.

M. Bonnard demande quelle est la situation par rapport aux deux syndicats des Abrets et au SEPECC pour savoir s'il y a des écarts significatifs.

M. Granger répond que la collaboration entre la régie et les syndicats est effective. Des écarts existent et chacun se tient informé des évolutions de prix, de manière à pouvoir tendre, autant que faire se peut, vers une harmonisation. Une vigilance est aussi portée pour appliquer les mêmes règles de calcul pour la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

S'agissant des tarifs de l'eau et de l'assainissement, il faut tendre vers une harmonisation, avec toutes les différences qui peuvent exister entre les territoires, en fonction d'investissements plus ou moins coûteux. Des rencontres régulières ont lieu avec les présidents respectifs, M. Marcel (Syndicat des Eaux des Abrets) et M. Ferraris (Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan).

Le président indique que le territoire se construit et que les habitants commencent à connaître et à comprendre ce que sont les Balcons du Dauphiné. Il avait tenu à ce que M. Granger soit présent dans tous les conseils syndicaux des deux entités, de manière à pouvoir favoriser un travail de proximité. Il se réjouit de constater que les échanges sont nourris et très réguliers.

M. Granger confirme ces propos et ajoute que la réflexion porte également sur l'harmonisation des pratiques pour garantir un même degré de traitement des problématiques sur tout le territoire.

Il est procédé au vote de la mise à jour des effectifs.

- **À l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix), le conseil communautaire approuve la suppression de 2 postes permanents à temps complet de catégorie B de la filière technique (réfèrent eau potable et réfèrent patrimonial) et d'un poste permanent à temps complet de catégorie C de la filière administrative (assistant technique et administratif).**

Et la création de :

1 poste permanent à temps complet de catégorie B de la filière administrative (chargé de conduite d'opérations).

**1 poste permanent à temps complet de catégorie B de la filière technique (géomaticien releveur).
7 postes permanents à temps complet de catégorie C de la filière technique (4 postes pour l'équipe travaux,
2 postes de fontainiers en assainissement collectif et 1 poste d'assistant technique).**

2. Débat d'orientation budgétaire

M. Drogoz ouvre le débat en annonçant la création d'un groupe de travail sur les finances, pour répondre notamment aux attentes du conseil communautaire sur la partie financière. Il aura l'honneur de présider ce groupe ouvert aux conseillers communautaires et qui traitera essentiellement de la mécanique budgétaire et des prospectives en la matière pour l'intercommunalité.

M. Thollon soutient cette initiative, mais, siégeant déjà dans d'autres groupes, il souhaiterait déléguer sa place à son spécialiste en finances.

Le président pense qu'il est important de conserver le cercle des conseillers communautaires dans une telle démarche, bien qu'il entende que le rythme de travail soit intense au sein de la communauté de communes, puisque le processus décisionnel prend du temps. En revanche, les suppléants des conseillers communautaires seront les bienvenus.

M. Drogoz rappelle que les vice-présidents de chaque domaine ont reçu les lettres de cadrage et que les conférences budgétaires se sont tenues durant la première quinzaine du mois de janvier 2022. Outre l'obligation légale pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un élément central de débat sur les évolutions financières et sur la stratégie budgétaire intercommunale. Il permet aussi de mettre en lumière les choix et priorités politiques, en termes de projets pour l'intercommunalité.

Éléments de contexte (macroéconomiques)

Il convient de préciser que le DOB se tient dans un contexte national et international spécifique, avec la poursuite de la crise sanitaire, combinée à un rebond de l'économie pour la fin de l'année 2021 et qui semble se confirmer en début d'année 2022. La France enregistre ainsi une croissance de + 3 % au cours du dernier trimestre 2021. Cependant, quelques alertes subsistent, notamment sur le niveau d'inflation (+ 2,6 % depuis octobre 2021).

Sur le plan national, la loi de finances 2022 s'inscrit à la fin d'un cycle, puisqu'elle est la dernière du quinquennat en cours et la dernière étape de la loi de programmations de finances publiques 2018-2022. C'est également le temps d'une intervention forte de l'État (« quoi qu'il en coûte »), mais avec un retour à la normale à prévoir d'ici 2023.

Sur le plan intercommunal, la loi de finances prévoit le maintien de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Aussi, il s'agit de la dernière étape de la suppression de la taxe d'habitation. Enfin, la loi de finances prévoit une augmentation de 5 % de la fraction de la TVA attribuée aux EPCI pour compenser cette réforme.

Situation de la communauté de communes

M. Drogoz qualifie la situation financière de l'intercommunalité de confortable et saine, avec des excédents importants : 8 millions d'euros en résultat projeté pour la section fonctionnement et 10 millions d'euros pour la section d'investissement, en 2021. De plus, le niveau d'épargne est maintenu au-delà de 5 millions d'euros en 2021, avec une capacité d'autofinancement en hausse. Pour rappel, le taux d'exécution des dépenses est tout à fait acceptable, puisqu'il atteint 92 % pour les charges de personnel et 87 % pour les charges à caractère général.

Stratégie budgétaire de l'intercommunalité

M. Drogoz indique que l'intention est de rester sur la direction prise en 2021 afin de piloter rigoureusement les charges de fonctionnement tout en préservant les marges de manœuvre. La volonté est celle d'un budget à orientation dynamique pour porter les ambitions de la collectivité et la restructuration de ses services, laquelle a déjà bien avancé, pour augmenter la capacité à faire. En outre, la dette demeure faible, avec un ratio de désendettement inférieur à une année. L'action de l'intercommunalité tient aussi à aider à faire, avec les communes. Il est donc proposé au conseil communautaire une enveloppe d'un million d'euros à destination de projets portés par les communes, servant les enjeux partagés, au service du territoire et de ses habitants. La

philosophie de cette enveloppe, validée en bureau, n'est donc pas de se substituer aux aides existantes du département, de la région ou de l'État. C'est une façon de répondre aux demandes formulées, à partir du socle solide que constitue le budget de l'intercommunalité. Deux axes : les infrastructures liées à la mobilité et la transition écologique.

Les recettes de fonctionnement

M. Drogoz indique que les recettes de fonctionnement se maintiennent, notamment du fait du rebond économique. Alors que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) diminue, elle est compensée par l'augmentation de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE). Aussi, il est proposé d'inscrire la hausse de la TVA à seulement 3 %, au lieu des 5 % annoncés par l'État, pour rester un peu prudentiel. Globalement, les dotations et les participations des organismes extérieurs (CAF) sont les mêmes que celles de l'an passé pour un montant d'environ 8 278 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement

M. Drogoz explique que les charges à caractère général sont cadrées à hauteur de 4,1 millions d'euros et que les charges de personnel sont projetées à 8,6 millions d'euros pour le budget principal. Cette projection tient compte des réorganisations actées des services des postes d'opportunité créés, des évolutions règlementaires (l'indemnité inflation, par exemple) et du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Le budget de l'eau et l'assainissement est proposé à 1,6 million d'euros, en tenant compte de la réorganisation de la direction.

Les autres charges de gestion courante sont prévues à 12,5 millions d'euros, avec une légère hausse qui s'explique par la contribution au SYCLUM et l'opération à venir de soutien aux hébergeurs (100 000 euros).

Les dépenses d'investissement

M. Drogoz fait part de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) qui regroupe les opérations votées par le conseil communautaire, pour une enveloppe totale de d'environ 16,2 millions d'euros. La note donne le détail de toutes les actions déjà votées et le PPI sera abondé en fonction de l'émergence du projet de territoire.

Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

M. Drogoz indique que ces budgets s'inscrivent dans la priorité actée par les élus, à savoir la préservation de la ressource en eau. Ils porteront les ambitions stratégiques validées en 2021 :

- le renouvellement de 7 km de canalisations par an pour 2 millions d'euros ;
- le renouvellement des compteurs pour 250 000 euros ;
- l'amélioration des rejets en milieu naturel par la poursuite de la remise aux normes des STEP.

Les recettes seront connues pour le mois de mars 2022. L'équilibre budgétaire sera proposé avec un lissage de la tarification, comme évoqué précédemment. Cette stratégie tarifaire fait émerger la nécessité de générer un produit indispensable pour conserver une situation saine à court terme, en particulier pour le budget assainissement.

M. Drogoz termine en remerciant les services pour leur implication. Il se satisfait également de la qualité des échanges menés lors des conférences budgétaires, exercice essentiel pour le maillage entre les élus et les services et dans le but de cadrer et de préserver les marges de manœuvre en autofinancement.

Le président remercie également les services ainsi que M. Drogoz pour cette présentation simple et synthétique, avant d'ouvrir le débat.

M. Guillet souhaite connaître la part de l'épargne nette consacrée à l'investissement et celle consacrée au fonctionnement.

M. Drogoz répond que la clé de répartition sera similaire à l'an passé, soit 40 % pour le fonctionnement et 60 % pour l'investissement, tout en sachant que du fonctionnement peut ensuite basculer en investissement.

M. Guillet évoque le chiffre du powerpoint de 14 millions d'euros, alors qu'il lit un montant de 16 millions d'euros en page 19 du document et qu'il trouve lui aussi ce montant en procédant au calcul.

Le président confirme qu'une erreur est signalée sur le support informatique projeté et que le montant est bien 16 millions d'euros noté dans le rapport de présentation

M. Guillet constate une baisse du résultat, par rapport à 2021, en page 12. Enfin, concernant le déficit d'investissement, il demande si la vente du site de Morestel d'un million d'euros est bien comprise dans le tableau. Ce que lui confirme M. Drogoz.

M. Thollon est satisfait du rapport succinct et de la présentation. Il réitère cependant sa demande d'une formation pour expliquer le mécanisme des transferts de charges aux conseillers communautaires.

Le président rappelle que l'ambition de la communauté de communes de formation des élus a été contrarié par la crise sanitaire. Ce sera fait prochainement.

M. Thollon souligne ensuite que la dotation de solidarité est un mécanisme envers les communes les plus pauvres. Or, certaines communes du territoire ont un tel patrimoine à entretenir qu'elles sont confrontées à de réelles difficultés budgétaires. S'il appartient au conseil communautaire de savoir comment les identifier, c'est une mission que doit remplir la communauté de communes envers les communes qui en ont le plus besoin. La commune de Siccieu Saint Julien Carizieu, par exemple, donne 20 000 euros chaque année à la communauté de communes et doit entretenir son patrimoine (église, chapelle...). Alors qu'il comprend le mécanisme de transfert qui est en jeu, il encourage le conseil communautaire à rectifier cela. Il précise ne pas vouloir opposer les uns aux autres ni enlever de l'argent aux communes les plus riches. Il demande que les communes les plus pauvres du territoire parviennent à s'en sortir calmement. Il espère qu'une discussion sera engagée sur le sujet durant l'année 2022 pour arriver à la fin du mandat avec un peu plus de solidarité financière entre les communes.

Le président annonce que le débat est ainsi lancé et qu'il mérite d'être porté. Le budget 2022 ne prévoit pas de dotation de solidarité. Néanmoins, une aide à la réalisation de projet a été choisie avec une enveloppe d'un million d'euros. Le débat tel que posé par M. Thollon sera tenu à la suite du projet de territoire avec l'ambition de l'élaboration d'un pacte fiscal et financier.

Le président explique donc la non-proposition à la dotation de solidarité pour l'année 2022. Plutôt que de rendre de l'argent sans critérisation, la communauté de communes va aider les communes à faire, dans le cadre du projet défini ensemble pour le territoire et pour ses habitants. Les questions financières avec transfert de charges et attribution de compensation seront traitées dans le pacte fiscal et financier.

M. Gehin précise qu'il est proposé d'utiliser la somme d'un million d'euros pour soutenir les projets des communes sur deux axes principaux. Le premier concerne les infrastructures liées à la mobilité (exemple : cheminement doux en lien avec les voies existantes) et le second cible les transitions (exemple : aide à la rénovation des bâtiments publics, production d'énergie renouvelable, renaturation des cours d'école). Cette enveloppe a donc pour vocation de servir le territoire, tant la commune que l'intercommunalité. Si le conseil communautaire donne son accord sur le principe de cette enveloppe, les modalités pourront être fixées en comités de travail.

Le président revient à la notion de solidarité qui s'exprime pleinement au sein de la communauté de communes. La capacité à faire ensemble doit être privilégiée. Un autre sujet imminent est le schéma directeur informatique. Rendre ou distribuer un million d'euros sans projet, dans une logique de guichet, serait une erreur.

M. Emeraud rectifie l'idée qui n'est pas de recevoir une aide pour faire quelque chose. Il y a une participation des communes dans la dotation à la communauté de communes, qui correspond à un certain pourcentage par habitant. Mais, il n'y a pas forcément d'équité sur le territoire puisque tous les habitants ne paient pas le même montant.

Le président rappelle que le sujet mérite d'être abordé et qu'il correspond au pacte fiscal et financier, qui arrivera à la suite du projet de territoire.

M. Bonnard revient au montant pluriannuel d'investissement de 12 millions, rectifié précédemment à 16 millions alors que lui le lit à 18 millions d'euros dans le « ce qu'il faut retenir ». Il en déduit qu'il s'agirait d'un montant moyen annuel de 3,7 millions d'euros. En 2022, c'est un budget de 2,6 millions d'euros qui est annoncé. Il demande alors si le million d'euros destiné aux projets communaux est affecté à l'année 2022 ou bien sur les cinq ans.

Le président répond que cette enveloppe d'un million d'euros vaut pour un an.

M. Bonnard comprend ensuite que l'autofinancement serait de 5 millions d'euros soit 25 millions d'euros sur cinq ans, et en sachant que 11 millions d'euros restent à reporter. C'est tout de même assez éloigné des 18 millions d'euros.

Le président explique que la PPI est en construction autour de projets déjà chiffrés. Il ne s'agit pas d'une déclaration d'intention et cela ne verrouille pas les actions du mandat jusqu'en 2026. Des sujets sont bien en cours de réflexion, comme des maisons de santé pluridisciplinaires ou comme le Serverin. Une enveloppe d'équilibre figurera au budget proposé au mois de mars.

M. Bonnard précise que si ceci n'est pas écrit, il serait aisé de conclure que le besoin d'investissement n'existe pas et que le budget de fonctionnement pourrait être réalisé facilement.

Le président précise que l'idée n'est pas de ne pas construire et d'embaucher massivement. L'idée est de porter le projet ensemble, avec des sujets très structurants en matière de mobilité et de santé notamment

M. Bonnard répond que le sujet du jour reste le DOB et qu'il ne peut s'agir de 18 millions d'euros. Malgré la tenue du groupe de travail, il exprime son regret que les chiffres ne soient pas justes et surtout que les dépenses ne soient pas fléchées.

Le président en a bien pris note. M. Bonnard ajoute que le « quoi qu'il en coûte » coûtera aux collectivités.

Pour ce qui concerne le PPI, M. Drogoz précise que les projets déjà votés ont été rassemblés pour donner une image globale en regard de la capacité d'autofinancement de l'intercommunalité. C'est un départ de discussion. La variation est due au fait d'intégrer ou non les plus petites lignes. Encore une fois, ce sont les plus grandes opérations qui figurent dans la présentation, sans caractère d'exhaustivité. La vision complète de toutes les lignes sera disponible pour le vote du budget en mars.

Pour finir, le président déclare que le montant exact est de 16 millions d'euros. Les 18 millions d'euros comprenaient, par erreur, l'intégralité du coût de la participation au très haut débit auprès du département.

Mme Merle demande des précisions quant au ratio commun à 100 % pour l'avancement des fonctionnaires. Elle souhaite connaître le nombre de postes concernés et le montant pour l'année 2022.

M. Drogoz confirme qu'il sera proposé un avancement de grade à hauteur de 100 %, ce qui représente 35 agents pour environ 16 000 euros, soit un montant mineur par rapport au total des charges de personnel. C'est aussi un message de valorisation important envoyé aux agents de l'intercommunalité.

M. Thollon revient sur la dotation de solidarité pour préciser que 25 % des communes de la communauté de communes rencontrent des difficultés financières. Les investissements sont les bienvenus, mais ils ne contribuent pas à résoudre les problèmes budgétaires que rencontre un quart des communes, chaque fin de mois. Les habitants de sa commune ne comprennent d'ailleurs pas pourquoi la commune dispose de moyens pour des city stades, pour des ENS, mais qu'elle n'est pas en capacité financière d'entretenir ses routes. Il insiste donc sur la nécessité d'une dotation de solidarité pour entretenir le patrimoine communal essentiel des communes, à savoir une école, une mairie, une église et des routes.

Il décide alors de laisser cette année à l'intercommunalité pour agir. Le cas échéant, il contactera les 25 communes du territoire les plus pauvres pour qu'ensemble, elles sollicitent le conseil communautaire pour voter une délibération en ce sens. Il cite alors les communes dans ce cas pour appeler le soutien des maires concernés. Il est conscient que les communes plus aisées permettent au territoire de disposer d'infrastructures et de services, mais demande un minimum de solidarité pour l'entretien du patrimoine communal.

Applaudissements.

M. Morgue est entièrement d'accord avec M. Thollon et sera là pour le soutenir dans sa démarche l'année suivante, si besoin. Selon lui, les sujets traitent beaucoup de tourisme et des loisirs, voire de « frivolité » au lieu de se concentrer sur l'essentiel, surtout dans une période « *de guerre sanitaire* », pour reprendre l'expression du Président de la République. Il prend également l'exemple du budget consacré à la construction du siège intercommunal, estimée à 3 millions d'euros et dont il ne suit même plus l'augmentation. L'argent n'est alors pas un problème.

Le président répond que contrairement à ce qui est avancé, la communauté de communes gère des compétences essentielles : l'eau et l'assainissement, la petite enfance et l'enfance. Ce sont de vrais sujets dont elle s'occupe. La question touristique correspond au développement économique du territoire. L'opération des chéquiers des Balcons à hauteur de 250 000 euros a servi à soutenir l'économie locale dans un moment plus que compliqué.. Toute l'énergie est déployée au service du territoire et de ses habitants.

Il rappelle que ce débat renvoie une fois de plus au pacte fiscal et financier prévu en parallèle de l'élobartion du projet de territoire, et assure que la question ne sera pas éludée. Pour l'heure, il est nécessaire d'avancer sur le projet de territoire et poser les ambitions. Le pacte fiscal et financier concernera les échanges financiers entre la communauté de communes et les communes.

M. Guillet prend connaissance d'une augmentation de la contribution portée au syndicat de l'épave de la Bourbre et aimerait avoir des précisions.

M. Drogoz informe que la communauté de communes a été sollicitée à ce titre, mais que la question est en cours de négociation. Par ailleurs, il confirme une coquille sur le rapport : les cotisations 2022 n'augmenteront contrairement à la phrase annoncée en fin de la page 17.

M. Drogoz revient sur la dotation de solidarité et souligne que deux aspects se distinguent. Tout d'abord, l'aspect de marges de manœuvre réduites pour les communes en fonction d'une conjoncture et de circonstances particulières. La solidarité peut alors plutôt se prévoir comme des actions ponctuelles de la part de la communauté de communes. Ensuite, l'aspect structurel de long terme nécessite de travailler le pacte fiscal et financier pour prévoir un soutien dans la durée, au-delà du mandat. Enfin, il entend tout à fait que les chiffres de certaines communes sont plus alarmants que d'autres.

M. Roller évoque la commission finances tenue dans sa commune la veille, durant laquelle de nombreux projets ont été soulevés. Au regard de leur marge de manœuvre, certains projets attendront l'année prochaine. Et il remarque que cela est ainsi depuis deux ans.

M. Drogoz évoque le questionnement éventuel des services de l'État, à propos de la DGF des communes rurales qui sont en difficulté structurelle. Sur la structuration du rapport financier de l'intercommunalité avec les communes, il suggère un rééquilibrage sur la manière de percevoir les flux financiers. Par ailleurs, la réponse peut également se trouver dans les compétences intercommunales : une façon de soulager les communes pourrait venir du fait que certaines compétences de l'intercommunalité soient modifiées (routes par exemple).

Le président rejoint tout à fait la vision de M. Drogoz sur une projection à long terme plutôt que des solutions à court terme.

M. Thollon réitère une autre question portant sur une étude de 150 000 euros pour un projet aux Avenières Veyrins Thuellin. Il note une dépense de 30 000 euros cette année et un projet à 4,4 millions d'euros et voudrait un éclairage sur le sujet.

Mme Chebbi répond qu'il s'agit de la réalisation du projet du pôle enfance et santé aux Avenières Veyrins Thuellin. Elle rappelle que l'idée est de créer une structure regroupant des services existant actuellement au sein de la communauté de communes au sein de locaux adaptés (crèche, MSP, ...etc). Ce dossier était déjà validé précédemment.

M. Thollon explique que la communauté de communes du Pays des couleurs n'avait pas pris la compétence petite enfance. Les communes qui avaient des crèches les ont alors transférées à la communauté de communes, lors de la fusion, avec un transfert de charges.

Le bâtiment accueillant les enfants aux Avenières était complètement désuet et ne répondait pas aux normes. M. Thollon déplore que des biens soient transférés sans examen préalable, puisque cette situation entraîne un investissement de 4,4 millions d'euros.

Mme Chebbi n'est pas de cet avis car tous les biens, quels que soit leur état, ont été récupérés. Pour autant, il est de mise de composer avec cet état de fait et tenter d'améliorer la qualité des services.

M. Thollon explique qu'il ne critique pas du tout la commune des Avenières Veyrins mais le système de transfert de charges effectué à l'époque, dans lequel l'obsolescence du bâti n'a pas été prise en compte.

M. Bonnard précise que quatre structures ont été transférées :

- une structure dépendant d'un syndicat à Montalieu : crèche les Marmousets ;
- une structure communale de Morestel : crèche les Titous ;
- une structure associative à Creys-Mépieu : Crèche Gavroche ;
- une structure associative aux Avenières Veyrins Thuellin : Crèche Les Galopins

Le bâtiment des Avenières Veyrins Thuellin devait faire l'objet d'une rénovation chiffrée entre 150 000 et 200 000 euros, au risque de sa fermeture.

En ce qui concerne le transfert de charges, il s'agit d'appliquer la loi, de manière assez mécanique. Pour la compétence de l'enfance, le sujet est plus complexe puisque les communes de Tignieu-Jamezieu, de Morestel et des Avenières Veyrins Thuellin sont toujours compétentes. Les règles en matière de transfert de charges peuvent paraître injustes, mais elles doivent être respectées. L'utilisation totale du bâtiment des Avenières Veyrins Thuellin justifiait le transfert.

Le président signale tout de même que l'Isle-Crémieu était compétente pour l'enfance et la petite enfance et qu'il n'y a jamais eu de transfert de charges pour ces deux compétences. Alors que le débat s'oriente vers la solidarité, il faut aussi se dire que lorsque les enfants de Moras ou de Leyrieu, de Siccieu Saint Julien Carizieu ou de Saint-Baudille-de-la-Tour sont accueillis au sein de la crèche de Crémieu, c'est la communauté de communes qui finance. La commune n'a jamais participé ni au fonctionnement, ni à l'investissement.

Mme Chebbi ne s'explique pas les remarques sur les articulations en termes de transfert de charges alors que les règles de droit commun sont appliquées. Ce sont avant tout les sujets de fonds en termes de besoins qui vont en augmentant qu'il s'agit d'aborder. La finalité est d'obtenir un service public de qualité pour le territoire.

M. Thollon ne comprend pas que Mme Chebbi, faisant partie des communes en difficultés financières, tienne ces propos.

Le président pense que la remarque sur la situation de la commune administrée par Mme Chebbi n'a pas sa place dans ce débat.

M. Thollon ne comprend pas qu'il soit avancé que la crèche ne soit pas payée par les habitants alors que chaque habitant de Saint-Baudille paie 20 euros par an pour la communauté de communes, tandis que d'autres communes reçoivent de l'argent.

Le président répète qu'il a déjà répondu qu'il s'agirait du pacte fiscal et financier.

M. Thollon et M. Emeraud quittent la séance.

Mme Pourtier, précise que le comité de travail « avenir médical » a pour objectif de définir la stratégie globale de santé de la communauté de communes. Elle souligne l'importance de cette question de santé pour les habitants du territoire et plus largement pour ceux du département. En matière de désertification médicale, l'intercommunalité dispose en effet d'une compétence lui permettant de créer, de gérer et de soutenir des maisons de santé pluriprofessionnelles. À ce titre, d'autres projets notamment sur les communes de Morestel, de Tignieu-Jamezieu sont regardés de près, même si, pour l'heure, il est trop tôt pour pouvoir parler des montants à allouer à ces opérations. Quoi qu'il en soit, la volonté du comité de travail est d'accompagner les professionnels de santé pour supporter au mieux cette crise grave de la santé sur la communauté de communes. Quant aux chiffres précis, une décision modificative sera sollicitée au cours de l'année 2022.

M. Cado regrette le départ de M. Thollon alors que ses interventions sont parfois de bon sens et qu'il comprend ses difficultés. Il pense que les conseillers communautaires ne se mettent peut-être pas suffisamment à la place des élus des communes qui ont du mal à gérer un budget. À terme, outre le pacte fiscal et financier qu'il attend de découvrir, il pense à deux possibilités : la fusion des petites communes, comme l'État le souhaite ou alors, la reprise de la compétence voirie, extrêmement coûteuse, par l'intercommunalité.

Le président déclare n'avoir aucun soucis avec M. Thollon et reprendra la discussion ultérieurement avec lui. Il assure qu'aucune commune ne sera laissée de côté et qu'il y a un sujet quant à la prise de compétence. Cette question va d'ailleurs déborder sur d'autres sujets que sont le tourisme, la mobilité. Cependant, la dotation de solidarité n'est pas forcément la bonne solution, la projection sur le long terme est préférable.

M. Cado avance qu'on ne peut pas parler d'investir autant dans la ViaRhôna face à la problématique des médecins, par exemple.

Mme Luzet regrette que les choses soient ainsi opposées : il n'y aura pas de territoire touristique unique comme il n'y aura pas de territoire qui s'occupera uniquement des médecins. Les collectivités sont plurielles et aucun membre de ce conseil ne peut s'imaginer que l'intercommunalité ne se soucie pas des petites communes. Seulement, ce sujet de discussion ne fait pas avancer le DOB. Aussi, le tourisme est clairement un domaine qui valorise l'économie territoriale.

Mme Merle évoque ensuite ce qui avait été engagé lors du précédent mandat, en matière de locaux pour des centres de loisirs, à Frontonas. Or, elle ne voit pas ce sujet apparaître dans le budget, ni même des études.

Mme Tavernese-Roche reconnaît qu'il n'a pas été budgétisé de crédits, à ce jour, pour réaliser des bâtiments intercommunaux pour les centres de loisirs. Pour l'instant, le travail porte sur l'harmonisation des services proposés et des tarifs, avant de s'atteler aux localisations.

Le président comprend l'urgence du sujet pour la commune de Frontonas et propose que le sujet soit repris avec Mme Tavernese-Roche.

M. Drogoz, pour finir, souhaite insister sur le fait que le PPI n'est pas figé et qu'il sert de point de départ. Il n'a pas la prétention, pour l'heure, de lister toutes les opérations.

M. Bekhit constate que 60 000 euros sont prévus pour l'extension de la zone d'activités des Petites Champagnes à Hières-sur-Amby alors qu'il n'y a plus de terrain disponible.

M. Giroud indique que 7 hectares demeurent à ce jour disponibles. Le problème est qu'il faut pouvoir remettre cette opération dans le bon ordre. Or, pour des raisons historiques, il n'est plus possible de délivrer de permis sur cette zone, les aménagements sont insuffisants. Des études sont donc nécessaires et retravailler correctement avec un urbaniste la procédure d'aménagement sur cette zone. Il s'agit bien d'une extension puisqu'une première zone est déjà construite et qu'elle ne dispose plus que d'un seul terrain. L'ancienne station de lavage, située en plein milieu, est une tout autre affaire.

M. Bekhit relève que cette station de lavage se situe au milieu d'une zone artisanale.

M. Giroud rappelle que pour pouvoir continuer l'aménagement de cette zone, les procédures d'urbanisme sont à reprendre dans l'ordre pour délivrer des permis, car une nouvelle carte d'aléa est venue s'appliquer au PLU communal.

Le président évoque également l'affaire d'une tractopelle tombée dans une cavité, au sein de cette zone. Il y a donc l'obligation aussi de créer un réseau d'eau pluviale afin de ne plus permettre l'infiltration sur parcelle.

M. Giroud complète que, l'autorisation d'urbanisme a été donnée pour cette station de lavage, alors qu'il n'y avait pas encore la carte d'aléas sur la zone d'Hières-sur-Amby. Pour pouvoir honorer le permis de construire, il a fallu procéder à la création d'un réseau d'assainissement, sur la partie avale du terrain, pour rejoindre le Rhône. En creusant pour ce réseau, la tractopelle s'est effectivement enfoncée de deux mètres dans une cavité. La vente du terrain a néanmoins pu se faire, avec peu de charges pressiométriques au niveau du sol, pour cette station de lavage. En revanche, les infiltrations dans le sol ne sont plus possibles, afin d'éviter d'augmenter ces cavités souterraines, d'où la nécessité d'un réseau d'eau pluviale.

Le président se satisfait de la franchise exprimée lors de ce débat, même si les points de vue ne sont pas toujours concordants. Les sujets évoqués quant aux difficultés des communes seront traités, dans des dynamiques longues, et seront à l'agenda de ce mandat. Il remercie les membres du conseil communautaire pour ces échanges.

Les membres du conseil actent la réalisation du débat d'orientation budgétaire.

3. Versement d'un acompte à la subvention pour l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Tourisme

M. Drogoz rappelle que l'EPIC tourisme bénéficie d'une subvention de l'intercommunalité à hauteur de 515 000 euros. Il n'est pas prévu de l'augmenter pour le prochain budget. Des besoins de trésorerie de l'EPIC sont cependant à couvrir dans l'intervalle avant le vote du mois de mars.

Ainsi, comme chaque année, il est proposé de verser un acompte représentant 4/12^{ème} de la subvention, soit un montant de 171 666 euros.

Le président propose de procéder au vote.

- ***Le conseil communautaire attribue à l'EPIC tourisme un acompte de 4/12 ème de la subvention votée au titre de l'exercice 2021, soit un acompte d'un montant de 171 666 euros à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).***

4. Politique de ressources humaines : les critères d'avancement et de promotion ; taux de promotion pour les avancements de grades (ou ratios)

Le président précise que la première partie de la présentation ne correspond pas à une délibération puisqu'il s'agit des taux de promotion pour les avancements de grades. Le vote portera sur les ratios.

M. Blanc aborde les lignes directrices de gestion, déclinaison de la politique publique en construction sur la question des ressources humaines.

Les objectifs sont les suivants :

- Assurer un pilotage optimisé et partagé des ressources humaines, afin qu'elle soit la plus attractive, équitable et transparente possible ;
- Mettre en œuvre une gestion prospective des compétences et des effectifs ;
- Développer l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.

L'avancement de grade

L'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière, au sein d'un même cadre d'emploi.

Il correspond à la catégorie de poste. Les critères de procédure d'avancement de grade sont alors :

- L'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience ;
- Les délais entre deux avancements ;
- L'absence de sanction de la part de la direction ;
- Une éventuelle réussite à un examen professionnel.

La promotion interne

C'est un recrutement qui a pour objet de permettre à un fonctionnaire de changer de cadre d'emploi. Les critères sont les mêmes que ceux pour l'avancement de grade et l'inscription se fait sur une liste d'aptitude au centre de gestion, laquelle ne vaut pas forcément recrutement.

Les dates d'effet et les durées des lignes de gestion sont généralement votées pour quatre ans. Elles ont reçu un avis favorable du comité technique le 15 décembre 2021.

Enfin, il est proposé au conseil communautaire de voter les ratios des avancements de grades. Cela permet de régulariser une obligation réglementaire. Cela représente 35 agents et 16 000 euros inscrits au budget.

En l'absence de questions ou remarques, le président propose de procéder au vote.

- ***Le conseil communautaire prend acte des critères, dans une démarche de mise en conformité réglementaire et de valorisation des carrières et des parcours professionnels, d'avancement de grade ci-dessus présentés.***
- ***Le conseil communautaire, dans une démarche de mise en conformité réglementaire et de valorisation des carrières et des parcours professionnels, fixe, pour l'année 2022, un ratio commun à 100 % à tous les cadres d'emplois pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).***

Le président fait part des décisions prises par le bureau et lui-même, mentionnées dans le rapport de présentation :

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/12/2021 au 31/12/2021

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/12/2021 au 31/12/2021

SERVICES À LA POPULATION

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/12/2021 au 31/12/2021

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/12/2021 au 31/12/2021

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CYCLES DE L'EAU

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/12/2021 au 31/12/2021

INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/12/2021 au 31/12/2021

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/12/2021 au 31/12/2021.

II. Point divers

● Terre de jeux 2024

M. Sbaffe expose que la communauté de communes espère obtenir le label « Terre de jeux 2024 ». Dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, les collectivités territoriales peuvent en effet adhérer à ce label. L'intérêt pour l'intercommunalité est d'entraîner avec elle des communes dans ce dispositif qui permet de fédérer les projets autour du sport. Sans qu'il n'y ait aucune obligation financière, plus les communes seront nombreuses à rejoindre la communauté de communes dans cette démarche, plus la volonté intercommunale de participer à cet effort de solidarité envers le sport sera marquée.

Le sport est un vecteur très important qui permet notamment de renforcer l'éducation. En premier lieu, l'idée est de développer un sport durable avec, par exemple, le recours à la restauration locale lors de manifestations sportives ou encore l'utilisation des modes de déplacement doux.

En second lieu, c'est un sport responsable puisqu'il entraîne à la fois la responsabilité des organisateurs et celle des participants. En troisième lieu, le sport favorise la santé. Chaque individu peut trouver une activité physique bénéfique, qui lui correspond le mieux, et, quel que soit son âge. L'idée aussi est de découvrir de nouveaux sports, comme le biathlon à l'occasion des sports d'hiver à Pékin. L'accessibilité du sport aux personnes porteuses de handicaps ainsi que son aspect solidaire sont essentiels.

L'obtention de la labellisation ouvrira l'accès à de nombreux outils pédagogiques, à des guides pratiques et à des outils de communication à relayer auprès des structures scolaires et des associations. De plus, la labellisation permettra d'accéder à la préinscription de certains événements, peut-être en tant que bénévoles sur des manifestations.

Il est donc proposé aux communes de candidater pour devenir « Terre de jeux » comme le fait la communauté de communes. Un courrier viendra préciser les modalités. L'intercommunalité peut venir en appui dans la réalisation de cette démarche, qui est gratuite.

Par ailleurs, les communes susceptibles de pouvoir accueillir de petites nations, lors des Jeux olympiques de 2024, peuvent se manifester pour indiquer leurs sites d'entraînement potentiels (terrains synthétiques, murs d'escalade, gymnases, etc.).

M. Bonnard informe d'une sollicitation des communes pour une labellisation des villes et villages sportifs, à laquelle sa commune a répondu. Il demande si le dossier constitué peut être transmis à l'intercommunalité pour candidater au label « Terre de jeux », le contenu étant similaire à ce qui est attendu.

Le président indique que l'inscription pour candidater au label se fait sur Internet, de manière très simple. Il précise que l'interlocutrice sur le sujet sera Mme Rigollet, directrice des équipements sportifs des Balcons du Dauphiné.

● Demande de permissions de voirie permanente pour des locations de trottinettes

Le président fait part de demandes reçues par les communes en ce qui concerne la circulation de trottinettes. Plus précisément, un entrepreneur de la commune de Trept qui sollicite l'utilisation des voiries pour un service de location de trottinettes.

La gestion de la circulation sur les voies fait se questionner.

M. Drogoz indique qu'en dehors de l'agglomération, une autorisation est nécessaire. La personne en question propose donc des circuits sur des trottinettes électriques tout terrain. Elles peuvent être louées pour suivre des boucles de loisirs. Un accompagnement est proposé, il emprunte la voie verte et présente les sites du patrimoine. M. Drogoz orienté cette personne vers l'intercommunalité pour plutôt disposer d'une vision d'ensemble sur le territoire et organiser des parcours à l'échelle intercommunale plutôt que de chercher à obtenir les autorisations, commune par commune.

Le président invite donc les élus du conseil communautaire à penser à une certaine coordination pour des sujets qui concerneraient l'ensemble des communes.

M. Giroud indique que sa commune a porté un avis négatif à cette sollicitation, en raison du fait que cette activité est déjà existante à Montalieu-Vercieu et à Porcieu-Amblagnieu.

Le président confirme que le pouvoir de police des maires est concerné par cette question.

Mme Luzet, vice présidente en charge de la politique touristique indique qu'il est prévu de présenter une vision concertée de la communauté de communes à l'intéressé.

Anciens marais de Bourgoin

M. Morgue se fait porte-parole de M. Sartel de la commune de Saint Romain de Jalionas qui sollicite un rapport et un point de situation sur les anciens marais du SIM de Bourgoin-Jallieu.

M. Granger répond que la dissolution est désormais effective. Il répond que sur les aspects techniques, un plan de gestion est en cours de consultation. Un prestataire extérieur devrait permettre de savoir comment gérer les marais, tant sur le plan agricole que sur le plan aquatique et de la biodiversité.

Un comité de pilotage réalisera le suivi de ce plan de gestion et les élus des communes concernées sont invités à y participer.

Par ailleurs, en cas de dysfonctionnement technique important, il encourage les élus à solliciter l'intercommunalité, qui dispose d'une capacité d'intervention aux endroits où elle est propriétaire du foncier.

Le président remercie les membres du conseil communautaire pour ce débat très enrichissant et leur donne rendez-vous pour le prochain conseil prévu le 3 mars 2022.

La séance est levée.